

Point **COMM UNE!**

Lonay 2016
**Journée des
Communes
Vaudoises**



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec 18'000 assurés, une fortune de 2,8 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous : 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par  **Retraites
Populaires**

cip caisse
intercommunale
de pensions

SOMMAIRE!

Point COMMUNE! _____ p. 6

AG et Journée des Communes
Vaudoises à Lonay - 4 juin

Point RH! _____ p. 10

Comment gérer le changement au
tournant d'une nouvelle législature?

Point FORMATION! _____ p. 12

Le CEP sur le cap de l'innovation

Point JURIDIQUE! _____ p. 13

Zone réservée
et mesures conservatoires

Point LOGEMENT! _____ p. 16

Le prêt à usage,
une solution sur mesure

Point COMMUNE! _____ p. 18

Nouvelle édition du Guide pratique
de gestion des archives communales

Point DE RENCONTRE! _____ p. 20

Ian Logan

Point CULTUREL! _____ p. 22

Roadmovie, le cinéma itinérant
qui sillonne les communes suisses

Point ASSOCIATIONS!

aVDAas

AG à Avenches _____ p. 24

CDPMV

Une page se tourne _____ p. 26

Point CULTUREL! _____ p. 28

A la découverte des cinémas vaudois:
Pully et Bex

Point RETRO! _____ p. 35

Offrez le passé... en présent!

Point CONCOURS! _____ p. 37

Jeu-concours 2016
Résultat N°57

Point AGENDA! _____ p. 38

ÉDITO!

Impossible de rester sur sa réserve!

La révision partielle de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), votée par le peuple le 3 mars 2013, déploie petit à petit ses effets depuis son entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014.



Christophe Cotting
Président de l'Association
vaudoise des ingénieurs,
architectes et techniciens
communaux (AVIATCO)

Cela passe par une révision du plan général d'affectation et, pour certaines communes, de son plan directeur communal. De plus, aucune nouvelle zone à bâtir ne peut être créée dans le canton, tant que l'adaptation du plan directeur cantonal n'aura pas été approuvée par le Conseil fédéral.

Bien qu'à ce jour nous ne connaissions pas encore précisément les règles fondamentales nous permettant d'assurer nos premières estimations, la plupart de nos communes doivent donc diminuer leurs zones à bâtir.

De très lourdes et impopulaires tâches reposent sur les épaules de nos politiciens locaux et sur celles de leurs techniciens communaux.

D'un côté, il faut respecter les dispositions fédérales dans un délai donné, mais de l'autre, nous n'avons pas de règles définies par nos Autorités cantonales. Du coup, nous avançons dans un épais brouillard, tout en devant annoncer la couleur aux propriétaires, qui comme beaucoup – possesseurs de terrains ou non – n'ont pas mesuré les conséquences de cette fameuse révision partielle.

Toujours est-il que la mode est maintenant d'instaurer, en application

de l'article 46 LATC, une zone réservée sur une partie ou sur la totalité du territoire communal, comme le démontrent les annonces parues dans la Feuille des avis officiels.

Dans l'attente du dépôt à l'enquête publique de ladite zone réservée, les Municipalités avisent les propriétaires, projeteurs, constructeurs de son instauration prochaine et se réservent donc le droit de refuser, sans indemnité, tout projet qui pourrait compromettre ses intentions de planification locale, voire régionale.

Dès les règles cantonales adoptées, nous serons en mesure, je l'espère, d'avancer rapidement et sereinement malgré les complexités à venir. Pour cela, il est certain que le Service du développement territorial (SDT) devra nous accompagner et devenir réellement, comme promis, un «coordinateur et un facilitateur» en nous «intégrant en tant qu'acteurs dynamiques et responsables dans le processus du développement territorial».

Alors, nos ingénieurs, architectes-urbanistes et techniciens communaux seront en mesure de collaborer avec leurs homologues cantonaux et ainsi faire fructifier, sans réserve, leurs compétences en faveur d'un aménagement du territoire mesuré et adapté aux besoins des habitants de notre canton de Vaud. ■

IMPRESSUM!

Administration et rédaction

Secrétariat UCV ■ Case postale 481 ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 30 ■ Fax 021 557 81 31 ■ ucv@ucv.ch ■ www.ucv.ch

Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9 ■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51 ■ Fax 021 320 59 50 ■ info@pcl.ch

Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21 ■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page

idéesse ■ Steve Guenat ■ En Franey 8 ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

AG et Journée des Communes Vaudoises à Lonay le 4 juin



Nathalie Greiner-Meylan
Rédaction *Point Commune!*
Secrétariat général de l'UCV

Ça commence à la façon d'un «remake» de la fable de Jean de La Fontaine, «La Cigale et la Fourmi».

En juin 2010, suite à notre assemblée générale des délégués qui s'est tenue dans le cadre de la journée des Communes Vaudoises organisée par la commune d'Echallens, Lonay, fourmi dynamique et organisée, nous sollicité pour se positionner en qualité de commune hôte pour juin 2015, année de son Abbaye. En juin 2011, la candidature était formelle pour juin 2015!

A l'automne 2011, Avenches, notre «cigale» romaine, sollicite également l'année 2015 à l'occasion de son bimillénaire et des festivités prévues durant cette année qui s'annonce en grande pompe: Avenches la romaine, dont la réputation de ses divers festivals et multiples événements culturels n'est plus à faire, compte bien montrer à tout le canton qu'elle n'a rien perdu de sa superbe au fil des siècles et son syndic d'en profiter pour rétablir une démocratie dont l'exécutif sera dirigé par un nombre impair inférieur à trois! (A



noter qu'il n'est pas le seul dans notre canton à en rêver!)

Contrairement à la fable en question, belle joueuse au sens aigu des convenances, notre fourmi «lonaise» accepte de céder son année en l'honneur du bimillénaire avenchois. Rendez-vous est donc pris pour juin 2016, année qui marque la fin de la législature et qui offre également une belle opportunité de réunir les communes du canton et leurs édiles.

Après un accueil et un petit déjeuner au Parc des sports et de loisirs en Faclay, entre vignoble et forêt, les quelque 302 délégués et 180 invités participant à

cette 107^e assemblée générale, prennent place dans la hall de sport spécialement aménagée pour l'occasion. Quant aux accompagnants, ils profitent de la matinée pour se rendre aux visites diverses et variées organisées à leur intention, notamment la nouvelle cave Uvavins à Tolochenaz, le Moulin et l'huilerie de Sévery, la prison pour femmes de la Tuilière ou encore la Maison de la Rivière à Tolochenaz.

Madame Wyssa, présidente, ouvre l'assemblée et remercie très chaleureusement nos hôtes, ainsi que leur comité d'organisation et tous les bénévoles qui œuvrent depuis des mois à l'organisa-



tion et la réussite de cette journée. Notre présidente adresse encore un merci tout particulier à la Ville de Morges, également partie prenante de cette grande fête, puisqu'on lui doit l'exquise décoration florale des lieux, ainsi que l'apéritif qui suivra notre assemblée.

***Les défis n'ont pas manqué:
LAJE, RIE III et révision
partielle de la péréquation,
autant de dossiers où notre
position a été considérée!***

L'ordre du jour est approuvé sans modification et Madame Wyssa, lors de son discours qui marque également la fin de la législature, revient sur les dossiers qui ont occupé notre association tout au long de ces cinq années. Et les défis n'ont pas manqué: LAJE, RIE III et révision partielle de la péréquation, autant de dossiers où notre position a été considérée! L'UCV a eu à cœur de mettre en exergue la préservation des compétences communales mises à mal par les charges induites par la législation qui composent une grande partie des budgets cantonaux! Difficile de parler d'autonomie dans ces conditions! Grâce à l'intense investissement de notre comité lors de très nombreuses séances



de négociations, nous avons été en mesure d'apporter des solutions réalistes et favorables aux communes, et qui conviennent de surcroît au plus grand nombre d'entre elles.

Les efforts ainsi consentis ont porté leurs fruits et nos propositions ont été retenues dans les projets du CE. Le GC

devra ainsi bientôt se prononcer sur l'accueil parascolaire et le financement de l'accueil de jour, la compensation cantonale pour la mise en œuvre anticipée de la RIE III et enfin la révision partielle de la péréquation.

Un état des lieux de tous les autres thèmes d'actualité est ensuite présenté

par notre présidente, notamment le rapport Oesch, les constructions et équipements scolaires, l'aménagement du territoire, la fusion des soins à domicile et des réseaux de santé, le projet cantonal concernant la santé bucco-dentaire des jeunes Vaudois et enfin les collaborations intercommunales. Vous



retrouvez ces derniers *in extenso* dans notre plaquette de présentation de l'AG 2016 qui se trouve sur notre site internet www.ucv.ch

Madame Wyssa clôt son discours en saluant l'engagement des membres des municipalités vaudoises qui servent la collectivité et qui ne comptent pas leur temps dans l'exercice de leur mandat. Leurs tâches et responsabilités sont toujours plus lourdes et s'exercent le plus souvent dans un contexte difficile. Elle rappelle que leur rôle est crucial, indispensable car à travers eux perdure la cité, berceau et garante de la démocratie.

Rendez-vous est pris dans le NORD... vaudois le 10 juin 2017 puisque les communes de Chamblon et Treyco-vagnes nous concoctent et je cite «une fête à la hauteur du district du Nord Vaudois». Vous connaissez sans aucun doute l'expression désormais culte: «Quand on vient dans le Nord on braie deux fois: quand on arrive et quand on repart!» (Bienvenue chez les Ch'tis). ■



Sortimo®

Equipements de véhicules
www.sortimo.ch

GERBER FRÈRES sàrl
Aménagements de véhicules utilitaires

En Budron B5 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne – Tél. 021 653 51 52
gerberfreres@bluewin.ch – www.gerber-freres.ch

Assemblée générale de l'UCV

Temps forts et phrases du jour

Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV, Syndique de Bussigny, Députée

Une voix qui porte! L'un des principaux objectifs de notre bilan de législature est atteint: la voix des communes a pris du poids. Le Comité et l'ensemble des organes de l'UCV l'ont constaté avec plaisir en procédant au bilan de fin de législature. Bien sûr tout est perfectible et le comité qui recevra votre aval le 28 septembre travaillera encore dans ce sens, de concert avec les autres instances de l'UCV.

Pour l'UCV, l'enjeu consiste à trouver le dénominateur commun des collectivités locales dans toute leur diversité, afin qu'au final, le plus grand nombre possible d'entre elles soient satisfaites. Ceci pour le bénéfice du citoyen vaudois. Et comme toutes ne pourront jamais l'être, l'UCV attache une importance particulière À CE QUE LE SACRIFICE AUQUEL DOIVENT CONSENTIR CERTAINES D'ENTRE ELLES AU TITRE DE SOLIDARITÉ RESTE VIABLE ET DONC ACCEPTABLE POUR LEURS CITOYENS.

Dans un contexte sociétal où l'individualité est trop souvent érigée en art de vivre, servir la communauté reste, Mesdames et Messieurs, une noble tâche qui vous honore. De par votre proximité et les nombreux contacts avec vos citoyens, vous représentez une pièce maîtresse de la démocratie. Grâce à votre relai, les préoccupations de la population sont prises en compte. Ce rôle crucial est indispensable. C'est ce qui rend votre tâche magnifique, quelles qu'en soient les difficultés. Aujourd'hui, je suis fière de vous féliciter. A travers vous perdure la cité, berceau et garante de la démocratie.

Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat

La collaboration de l'Etat de Vaud avec l'UCV est bonne et de gros dossiers ont été conclus à satisfaction des deux parties (accord financier Etat-communes de 2013, LAJE, péréquation, etc.). Les enjeux financiers importants expliquent que les

discussions aient été vives, ce qui n'enlève rien au résultat. Le canton a entendu l'UCV et a trouvé ses arguments pertinents.

Concernant l'avenir, les enjeux que représentent le vieillissement de la population (plus de 110'000 personnes de 75 ans et plus dans vingt ans) et la demande croissante en soins qui en résultera font l'objet d'une attention toute particulière. Le projet cantonal destiné à remplacer l'AVASAD a été conçu afin de faire face à cette nouvelle situation. Dans un autre registre, les collectivités publiques (canton et communes) sont amenées à faire preuve de rapidité, d'imagination et de créativité afin de maintenir la bonne position du canton: il s'agit de l'aménagement du territoire, qui fait l'objet d'une consultation actuellement afin notamment de simplifier les contraintes auxquelles sont confrontées les communes.

Stéphane Baudat, Syndic de Treykovagnes

Chez nous, le brouillard n'est qu'une légende urbaine! Inventée par les communes de l'arc lémanique pour leur permettre de se développer avant nous! Cette légende dresse un paysage de carte postale, avec vignobles, bord du lac, soleil et tout ce que l'arc lémanique a et ce que soi-disant nous n'avons pas! Eh bien nous... nous sommes desservis par deux entreprises de transport public. A ce propos, je profite et je suis fier de vous annoncer qu'en 2017 une carte journalière Mobilis sera intégrée au livret de fête.

Sachez que maintenant notre région bouge et se développe... Et que la fameuse LAT ne nous fera pas abandonner nos projets si facilement!

Notre région possède elle aussi un côté de magnifique carte postale... depuis la colline du Mont de Chamblon, nous avons vue sur le lac de Neuchâtel, sur la Broye, sur le Jura et les vignes des Côtes de l'Orbe, et oui... par temps clair sur les Alpes. Et bien entendu aussi sur la deuxième ville du canton, Yverdon-les-Bains, qui se trouve à 3 km de chez nous.

Nos 1100 concitoyens, ainsi que nos sociétés locales et les entreprises régionales vous accueilleront avec toute la chaleur du nord.

Bref, je vous laisse le soin de vous imprégner de notre région lors de votre prochaine venue... et vive le Nord vaudois!

Philippe Guillemin, Syndic de Lonay

Les armoiries de Lonay symbolisent bien le caractère agri-viticole de la commune (raisins et épis de blé).

Les habitants avaient et «ont toujours» un fort caractère d'indépendance, même frondeur, et ont acquis une solide réputation de travailleurs, d'où un surnom «Les fourmis».

Pour cette raison, venant de Morges, vous serez accueillis à Lonay par une très gracieuse fourmi, vous montrant le bon chemin à prendre.

Julien Gattoni, Chief Financial Officer au World Economic Forum, orateur de fin d'assemblée

Monsieur Gattoni a choisi de nous parler de la 4^e révolution industrielle et de ses implications dans nos modes de vie tant professionnelles que personnelles.

La première révolution industrielle est née de la découverte que les moteurs à vapeur étaient la solution à tout. La deuxième est caractérisée par l'essor de l'électricité, entre autres. Durant la troisième se sont développées les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Nous sommes à l'aube de la quatrième révolution industrielle qui réunit des systèmes numériques, physiques et biologiques. Elle permet notamment l'impression 3D, elle conçoit des machines qui peuvent penser, elle développe la neurotechnologie, ainsi que de nouveaux matériaux. Elle ne change pas nos activités mais nous. Grâce à cette quatrième révolution, nous pourrions mettre en lumière les inégalités et les rendre moins acceptables à l'avenir. ■



Le rôle des professionnels de la communication

Comment gérer le changement au tournant d'une nouvelle législature?

L'année 2016 est marquée politiquement par le renouvellement des municipalités et la constitution de nouvelles équipes. Or qui dit changement, dit aussi nouvelles manières de fonctionner au niveau opérationnel et stratégique. Dimension transversale par excellence, la communication est directement en phase avec le changement. C'est sur ce thème que l'association des chargés de communication des communes romandes a réuni ses membres à l'occasion d'un séminaire annuel.



Corinne Moesching
Déléguée à la communication
de la ville d'Aigle
et vice-présidente
de l'A3C-Romandie

Aborder la question du changement, c'est à la fois soulever des craintes et des attentes au sein de toute organisation humaine, et à ce titre, les services administrés par une commune ne constituent pas une exception. En mai dernier, alors que les communes s'apprêtaient à aborder le tournant d'une nouvelle législature, il a semblé primordial à l'association des chargés de communication des communes romandes (A3C-R) de réunir ses membres autour de ce thème phare lors d'une rencontre de formation et d'échanges qui s'est tenue à Montreux. L'intervenante du jour, Mme Françoise Pasche-Thomas, fondatrice de Business et Coaching Solutions, a réalisé une large synthèse des risques et opportunités liés au changement. Celui-ci

implique deux dimensions qu'il convient d'articuler: l'organisation (le pôle rationnel) et l'humain (les pôles relationnel et émotionnel). S'en tenir aux nécessités de l'une au détriment de l'autre peut induire un sérieux déséquilibre au sein d'une organisation, privée ou publique. S'il fallait définir une image pour caractériser un changement important, elle pourrait s'apparenter au mouvement qu'imprime une balance: on quitte des éléments acquis et maîtrisés pour «basculer» vers une évolution, à la fois individuelle et collective.

La saturation guette

Dans cette période transitoire que constituent la fin et le début d'une nouvelle législature, le déclencheur de ce mouvement de balancier trouve sa dynamique dans les fluctuations d'équipes politiques résultant des élections. Ces changements de personnes et de portefeuilles, auxquels s'ajoutent des redéfinitions de caps et de

priorités, ne sont pas sans conséquences sur les services d'une commune. Comme le relève Françoise Pasche-Thomas, un danger guette particulièrement les services: «La ligne opérationnelle doit absorber d'importants changements, et les collaborateurs, saturés ou déstabilisés par ces remaniements, finissent par se mettre en mode retrait, démotivés et démobilisés.»

Pour réussir, et donc impliquer tous les collaborateurs, le changement doit s'opérer sur trois axes essentiels: celui de la vision stratégique (détenue par l'exécutif), du pilotage (au niveau opérationnel des chefs de service) et de l'adhésion (à obtenir de la part des collaborateurs). Les réactions humaines, liées au changement, suivent une courbe inévitable: tout d'abord le choc, puis la démotivation, l'acceptation et enfin la remobilisation. Ce cheminement dresse une feuille de route, où il convient de savoir à tout moment où l'on en est. Face

L'association des chargés de communication des communes romandes

Fondée en 2012, l'A3C-Romandie réunit les chargés de communication de communes romandes, qui partagent leurs expériences en matière de communication institutionnelle. L'association organise des séminaires ou des formations liées à l'activité professionnelle de ses membres, afin d'en améliorer la pratique. Elle a également comme but de se positionner comme partenaire reconnu des communes et associations sur des questions de communication. www.a3c-r.ch



Les membres de l'A3C-R réunis pour leur séminaire annuel

au choc du changement, rien ne sert de vouloir convaincre avant d'avoir informé, ni de prodiguer des encouragements si les dirigeants ne parviennent pas à exprimer une véritable reconnaissance aux collaborateurs. Aux dirigeants revient en outre la responsabilité de partager une vision et des objectifs mobilisateurs.

Communication transversale

Fonction transversale par excellence, la communication assure un service indispensable en période de changement. Le ou la professionnel(le) de la communication est un interlocuteur dont le rôle «métier» contribue à fournir une certaine proactivité, afin d'éviter des initiatives sauvages, déconnectées des bonnes procédures. Orienté conseil, le/la «pro» de la communication contribue à garantir que l'écart entre la réalité d'un changement et la compréhension qu'on en a demeure aussi faible que possible. Il/Elle contribue à formuler les messages adaptés aux différents publics cibles (à l'interne et à l'externe) en évitant la déformation du contenu. En période de changement, il est impossible de ne pas communiquer. En effet, garder le silence s'apparente déjà

à un choix de communication et ne manquera pas d'être interprété comme tel. Même si en apparence, le message peut paraître anodin, il y a toujours quelque chose à dire sur un processus en cours.

Pour quoi?

Un changement important provoqué par l'arrivée de nouveaux responsables et/ou par la redistribution des tâches, engage le communicant à prévoir plusieurs messages dans le temps. Loin de s'épuiser en une seule annonce, le changement se communique par étape. Dans cette succession, une fois franchi le premier pas de l'information générale, encore faut-il répondre par la suite à deux questions centrales: le «pourquoi» (explicatif) et le «pour quoi?» (autorisant une appropriation personnelle). Dans ce contexte, l'effort de la communication ne se borne pas à une information ponctuelle. Le travail du communicant consiste à actionner un message collectif, qui facilite et balise l'adhésion des groupes concernés (cadres, collaborateurs, usagers). Il s'assure, en plus des nombreux aspects de coordination, qu'il n'y ait pas de confusion, ni de contradictions dans la suite des messages.

L'invitée



Titulaire d'un master SSP de l'UNIL et d'un postgrade en management de projets, **Françoise Pasche-Thomas** a notamment créé et dirigé le bureau de l'égalité pour le Canton de Vaud de 1991 à 1996. Forte d'une expérience dans les secteurs privé et public, Françoise Pasche-Thomas a dirigé des organismes actifs dans le recrutement, l'assessment et le coaching de cadres. A la tête de son cabinet depuis 2010, elle propose des prestations en conseil RH et accompagne des entreprises dans la gestion du changement.

En situation de changement permanent, le rôle du communicant occupe une position d'interface, qui favorise non seulement les échanges formels mais aussi informels. Savoir capter les feedbacks et les transmettre alimente une source primordiale d'informations. Elle procure des points de repères dans le flux incessant des recompositions de projets et d'équipes. ■



**Nouveau Tiguan.
Access All Areas.**

Nouveau Tiguan. Essayez-le vite.

Fort de ses multiples atouts, le nouveau Tiguan vous emmène partout où bon vous semble. Avec sa ligne scapulaire haute et son esthétique distinctive, le Tiguan exerce une irrésistible attraction – sur tout terrain. Ses systèmes d'assistance perfectionnés, comme la régulation automatique de distance ACC, le système de vue périphérique "Area View" ou de surveillance périphérique "Front Assist" avec freinage d'urgence automatique City, veillent à tout moment à votre confort et à votre sécurité. Ses équipements interactifs, comme l'infodivertissement et Car-Net, vous assurent une connectivité des plus conviviales. Venez vite l'essayer!



Volkswagen

amag

AMAG Lausanne

Av. de Provence 2, 1007 Lausanne
Tél. 021 620 62 62, www.lausanne.amag.ch

AMAG Etoy

Rte de Buchillon 1, 1163 Etoy
Tél. 021 822 00 00, www.etoy.amag.ch

Le CEP sur le cap de l'innovation

Se former de diverses manières, c'est ce que propose l'offre 2017 du CEP.



Pierre Jacot
Directeur CEP

Les rapides évolutions sociétale et technologique nous remettent profondément en question. L'enjeu pour la formation est de ne pas passer à côté des transformations des modèles économiques au risque de sortir du marché. Il faut tenir compte de l'évolution des comportements des utilisateurs de plus en plus autonomes, avec des principes d'accessibilité et de partage à l'exemple d'airbnb et Uber.

La cible du CEP, c'est le «*U learning*» ou la «*formation là, où et quand on en a besoin*». Il s'agit d'apporter plusieurs niveaux de ressources aux utilisateurs, en réponse à leurs besoins: depuis les moyens immédiats comme des capsules de 2 minutes, à une e-formation de 20 minutes, jusqu'aux modules en présentiel de 2 à 20 jours.

Bien sûr, les changements devront apporter un progrès en matière d'utilité et d'impact, tout en restant économiques.

L'innovation s'appuie sur la créativité de tous et doit apporter un livrable concret. Elle reste toutefois une notion relative, puisqu'elle dépend du point de vue de l'utilisateur. C'est pourquoi nous avons choisi d'associer étroitement nos clients et nos intervenants dans ce mouvement, en prenant appui sur leur diversité.

Pour ce faire, nous nous inspirons du modèle d'innovation d'Otto Scharmer du MIT*. Il suit plusieurs étapes:

- décristalliser ou suspendre les évidences
- regarder les données objectives
- écouter avec empathie, c'est l'étape d'intégration des participants
- ensemble, se reconnecter à la raison d'être pour laisser émerger les idées
- seulement après vient le prototypage et enfin la généralisation.

L'innovation de l'offre 2017 ne réside donc pas tant dans la palette de

formations proposée que dans la diversification des apprentissages:

Aide au choix: une nouvelle rubrique associée au descriptif des cours sur le site web, pour accéder à diverses suggestions de formations permettant aux participants d'aller plus loin, d'enrichir les compétences développées.

Actualités et outils: une équipe d'e-veilleurs scrute les actualités pour vous et propose chaque semaine des articles, vidéos, infos pratiques et autres ressources traitant des thèmes au centre de vos fonctions.

Clients explorateurs: co-construire est l'approche que nous proposons. Tester et enrichir des prototypes ensemble. Pour développer de nouvelles formules, nous avons besoin de vous! Inscrivez-vous gratuitement sur notre site www.cep.vd.ch ■

*presencing.com



A la recherche d'un revenu fiable, attractif et durable ? Et cela sans problème ?

Alors, nous sommes le partenaire idéal. Laissez-nous réaliser en partenariat avec vous un emplacement d'affichage bien intégré sur votre propriété. De la planification des nouveaux supports publicitaires à l'exploitation des surfaces, nous nous chargeons de tout. Intéressé ? Nous serions heureux de vous répondre. www.apgsga.ch/proprietaires-fonciers ou **téléphone 058 220 74 00.**



APG|SGA
Out of Home Media

Zone réservée et mesures conservatoires

Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 des modifications de la LAT, les communes dont les réserves en zones à bâtir et mixte sont surdimensionnées doivent impérativement entreprendre une modification de leur plan général d'affectation afin de redimensionner leur zone à bâtir.



Maître Pierre-Alexandre Schlaeppli
Avocat au barreau
Municipal à Lutry

Selon les enjeux territoriaux et l'importance du territoire à examiner, la révision d'un PGA peut s'avérer longue et fastidieuse. Elle implique une réflexion au niveau de la municipalité, laquelle doit inévitablement et dans la mesure du possible associer dans la procédure les propriétaires concernés.

La procédure de modification d'un PGA peut ainsi s'étendre sur plusieurs années, pendant lesquelles il appartient à la municipalité de traiter les demandes de permis de construire qui lui seraient soumises en vue de l'obtention de permis pour des projets, qui par hypothèse, s'ils étaient autorisés, compromettraient les objectifs de redimensionnement des zones à bâtir.

La LATC comprend plusieurs dispositions assimilables à des mesures provisoires ou conservatoires permettant d'empêcher la réalisation de projets de construction, pourtant conformes à la ré-

glementation en vigueur, mais de nature à compromettre une future planification.

La LATC confie au Département différentes tâches de surveillance et de contrôle des communes en matière de planification et de délivrance des permis de construire. En raison des nouvelles exigences de la LAT, en janvier 2016, le Conseil d'Etat a chargé le Service du développement territorial (SDT) de surveiller de façon particulièrement accrue les demandes de permis de construire dans les zones constructibles surdimensionnées. C'est ainsi que depuis le début de l'année, certains projets de construction ont fait l'objet d'oppositions de la part du SDT.

La présente publication ne se veut pas exhaustive. Elle a comme unique objectif de fournir un éclairage synthétique sur les différents outils à disposition des municipalités pendant les périodes transitoires de révision des planifications.

La zone réservée

L'institution d'une zone réservée est prévue à l'article 46 LATC. Cette disposition prévoit qu'une commune ou l'Etat peuvent établir une zone réservée à titre

provisoire pour une durée de cinq ans, pouvant être prolongée de trois ans au maximum, lorsque la sauvegarde des buts et des principes régissant l'aménagement du territoire l'exigent.

La zone réservée n'est pas assimilable à une nouvelle planification. Elle permet en revanche de bloquer pendant une durée provisoire toute possibilité de construction sur l'entier du territoire d'une commune ou sur une partie de celui-ci définie préalablement. La zone réservée peut concerner les parcelles en zone à bâtir vierges de toute construction mais également des parcelles déjà construites. Elle peut également définir pour ces dernières l'étendue d'éventuels transformations ou agrandissements.

La mise en œuvre d'une zone réservée se veut simple et rapide. Elle doit néanmoins suivre les mêmes règles que celles concernant l'élaboration ou la modification d'un PGA.

La commune doit ainsi élaborer son projet, le soumettre à l'examen préalable du SDT puis à l'enquête publique pendant trente jours. Le conseil communal ou général est alors amené

à adopter la zone réservée et à lever les éventuelles oppositions.

Dès son approbation, la zone réservée entre en vigueur et permet en conséquence aux municipalités de refuser toute demande de permis de construire sur les parcelles concernées par la zone.

La zone réservée ne modifie pas intrinsèquement le statut du sol. Elle se limite pendant une période provisoire à geler les possibilités de construire, dans l'attente de la mise en œuvre des modifications du PGA communal.

L'article 46 LATC permet également à l'Etat d'établir une zone réservée provisoire.

Dans le contexte des mesures de surveillance des permis de construire que le SDT effectue depuis janvier 2016, lorsque ce dernier fait opposition à un projet dans une commune, il a – dans les trois mois qui suivent son opposition – l'obligation de soumettre à l'enquête publique une zone réservée (art. 134 LATC). Dans ce cas, la zone réservée est alors ciblée sur les parcelles concernées.

La mesure provisoire de l'article 77 LATC

Durant l'élaboration d'une mesure de planification, telle une modification du PGA, les municipalités peuvent faire application de l'article 77 LATC.

Elles peuvent également utiliser cette disposition dans le cadre de l'élaboration d'une zone réservée en cours. L'article 77 LATC offre la possibilité à la municipalité de refuser un permis de construire lorsqu'un projet de construction, bien que conforme à la loi, aux plans et au règlement communal, est contraire à une future planification envisagée mais non encore soumise à l'enquête publique.

L'application de l'article 77 LATC suppose que l'intention de réviser la réglementation en vigueur ait fait l'objet d'un début de concrétisation au moins sous la forme d'études préliminaires. La révision doit de surcroît répondre à un réel besoin de planification (arrêt AC.2015.0326).

Si elle envisage d'invoquer l'article 77 LATC, la municipalité doit ainsi faire la

démonstration qu'elle a débuté les différentes études liées à la nouvelle planification. Elle est de surcroît contrainte d'agir rapidement dans la mesure où l'article 77 LATC fixe des délais particulièrement courts pour parachever la planification envisagée. Ainsi, la municipalité a l'obligation de soumettre à l'enquête publique son projet de planification dans le délai de huit mois dès la communication du refus du permis. Le projet doit par ailleurs être adopté par le conseil communal ou général dans les six mois suivant le dernier jour de l'enquête publique, étant précisé que ces délais sont prolongeables de six mois chacun par requête de la municipalité auprès du Département.

Comme la zone réservée, l'article 77 LATC constitue une mesure provisoire anticipée permettant d'éviter d'affecter les objectifs d'une future planification. En revanche, dans la mesure où il s'agit d'une restriction importante à la propriété, l'autorité municipale a le devoir d'agir extrêmement vite pour respecter les délais de l'article 77 LATC. A défaut de quoi, sur la base d'une nouvelle demande du constructeur, le permis de construire devra être délivré.

Mesures provisoires de l'article 79 LATC

L'article 79 LATC est proche de l'article 77 LATC. Il permet également de refuser un permis de construire durant l'élaboration d'une nouvelle planification.

La différence entre les deux dispositions réside dans le fait que l'article 79 LATC n'est applicable qu'à partir de la mise à l'enquête publique de la nouvelle planification. La municipalité n'a alors plus la faculté ou le choix d'évaluer l'opportunité de refuser le permis, elle en a l'obligation.

Dans cette hypothèse également, il lui incombera de respecter des délais, à savoir six mois pour soumettre le projet au conseil communal ou général, délai également prolongeable de six mois sur requête au Département (art. 79 al. 2 LATC).

L'arrêt AC.2015.0326 précité est un cas d'application de la situation décrite

ci-dessus. La Cour de droit administratif et public (CDAP) a ainsi confirmé la décision d'une municipalité de refuser un permis de construire durant l'enquête publique de la mise en œuvre d'une zone réservée. La Cour s'est strictement limitée à l'examen du respect des conditions formelles de l'application de l'article 79 LATC. Elle n'est à ce stade pas entrée en matière sur les griefs des recourants qui contestaient le bien-fondé de la zone réservée, lequel pourra être au besoin examiné dans le cadre d'une éventuelle opposition puis d'un recours contre la zone réservée elle-même.

Mesures étatiques

Comme il l'a annoncé, l'Etat a chargé le SDT de la surveillance de la délivrance des permis de construire par les communes. Jusqu'en juillet 2016, il a formé environ septante oppositions à des projets de construction. Systématiquement, le SDT invoque l'article 77 LATC et l'article 134 LATC pour fonder son intervention.

L'article 134 LATC prévoit que dans les communes qui auraient un plan d'affectation et un règlement non conformes aux dispositions de la loi, le Département peut s'opposer à la délivrance d'un permis de construire dans les zones à bâtir trop étendues. Le SDT doit alors – dans les trois mois qui suivent son opposition – soumettre à l'enquête publique une zone réservée.

Ainsi, si l'opposition du SDT n'est pas suivie dans les trois mois par la mise en œuvre d'une zone réservée, l'opposition du SDT n'est pas valable.

Quant à l'application par l'Etat de l'article 77 LATC, il est nécessaire de faire également la démonstration qu'une zone réservée est à tout le moins envisagée et qu'elle a fait l'objet d'un début de concrétisation.

Le traitement des oppositions du SDT incombe aux municipalités. Ces dernières doivent dès lors examiner si les mesures conservatoires de l'Etat sont conformes aux dispositions légales, ce dernier ayant par l'intermédiaire du Département une voie de recours à la CDAP, conformément à l'article 104a LATC.

Conclusions

Qu'elles relèvent de la municipalité ou du SDT, les mesures conservatoires ou provisoires refusant la délivrance d'un permis, pourtant conforme à la réglementation, posent un certain nombre de questions de principe.

En effet, les mesures provisoires sont par définition contraires à un principe fondamental de l'aménagement du territoire, à savoir celui de la stabilité des plans qui prévoit en substance qu'un PGA reste en vigueur tant qu'il n'a pas été modifié.

Les mesures provisoires sont par définition contraires à un principe fondamental de l'aménagement du territoire, celui de la stabilité des plans.

L'application par l'Etat de l'article 134 LATC l'autorisant à s'opposer à la délivrance d'un permis de construire

part de l'hypothèse que le PGA n'est pas conforme au droit supérieur. Cela implique qu'on doit procéder à un examen préjudiciel de la validité légale d'une planification à l'occasion de la délivrance d'un permis. Dans ses oppositions, le SDT invoque systématiquement le surdimensionnement comme motif justifiant l'application de l'article 134 LATC. Or la CDAP a eu l'occasion, notamment dans un arrêt AC.2014.0389, de rappeler que même dans l'hypothèse où une révision de la planification communale est en cours, la modification de la LAT entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 ne remet a priori pas en cause le droit des propriétaires d'obtenir un permis de construire pour un projet conforme à un plan en vigueur, dans la mesure où cette question relèverait exclusivement de la procédure de planification.

Ainsi, dans l'hypothèse où le SDT se prévaut de l'article 134 LATC, l'un

des moyens du propriétaire, voire de la municipalité, pourrait consister à invoquer cette jurisprudence qui rappelle le principe de la stabilité des plans, même à l'égard des nouvelles normes de droit fédéral en matière de surdimensionnement.

Il convient au final de rappeler que l'institution de la zone réservée ainsi que les outils prévus aux articles 77, 79 et 134 LATC s'inscrivent dans les nécessaires processus de planification auxquels sont confrontées les communes. L'ensemble de ces mesures vise à assurer la protection du travail de révision de la planification et par conséquent, à garantir par ce biais la liberté d'action des autorités (RDAF 1996, p. 476 ss). ■

JJP Jean-Jacques Pahud SA
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Maîtrises fédérales

Rue de Genève 46 info@jjp.ch
Case postale 7169 Tél. 021 625 66 11
1002 Lausanne Fax 021 624 47 36

Pour votre publicité dans
Point CommUne!

urbanic
Régie publicitaire

Chemin de Sous-Mont 21 - 1008 Prilly
info@urbanic.ch - Tél. 079 278 05 94

Termoplan



0844 844 244

La touche de l'économie



Diesel
Huiles de chauffage
Essences et lubrifiants

www.ruey-termoplan.ch
e-mail : info@ruey-termoplan.ch

Le prêt à usage, une solution sur mesure

L'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) souffle en septembre de cette année ses 28 bougies. L'ALJF entend promouvoir le contrat de prêt à usage de biens immobiliers dans le but d'héberger des personnes en formation dont le revenu ne permet pas la prise en charge d'un bail.



**Sophie Ballmer
Fabrice Berney**
ALJF

La collaboration avec les collectivités publiques s'est largement développée depuis la création de l'association en 1988 par trois étudiants, dont un n'est autre que l'homme de radio Jean-Marc Richard.

Longtemps concentrée en ville de Lausanne, l'activité de l'ALJF s'étend aujourd'hui aux communes environnantes telles que Prilly, Morges ou encore St-Sulpice. Elle peut compter sur le soutien des autorités politiques concernées ainsi que sur ceux de l'EPFL, de l'UNIL et de l'ECAL.

La conjoncture actuelle en matière de logement reste largement défavorable avec un taux de vacance histori-

quement bas et la demande pour un habitat abordable ne fait que croître. Aussi l'ALJF entend-elle poursuivre son effort, notamment au contact des propriétaires privés malgré les réticences que ceux-ci éprouvent encore à l'égard du contrat de prêt à usage. Ce dernier, mal connu, est souvent perçu comme une porte ouverte à l'occupation illégale. En réalité, ce rapport juridique souvent nommé «contrat de confiance» offre toutes les garanties nécessaires à la préservation des biens et au respect de la propriété. Régulé par les articles 305 et suivants du Code des obligations, le contrat de prêt à usage concernait initialement les choses mobilières et s'est ensuite étendu à des immeubles. À loisir il prévoit les conditions d'habitation ainsi que les termes à respecter en matière de restitution. A la manière du contrat de

mandat, il est résiliable en tout temps sans qu'il soit nécessaire de fournir un motif puisque une simple déclaration de volonté suffit et qu'il n'y a aucun délai à observer comme le précise l'article 310 CO.

Outre cette souplesse juridique, le prêt à usage a surtout l'avantage de ne pas laisser des immeubles vides en proie à la dévalorisation et à une éventuelle occupation illégale. En effet, chacun sait que le simple écoulement du temps a des conséquences néfastes tant sur la bâtisse elle-même que sur son équipement. Ainsi, l'utilisation du chauffage et des canalisations limite considérablement la perte de valeur du bien. Les contrats prévoient de plus l'entretien des alentours et un strict respect du voisinage. En bref, l'ALJF propose des contrats comme autant de solutions sur mesure pour les étudiants comme pour les propriétaires. ■

CAND-LANDI

Tél. 024 447 42 00 – www.candlandi.ch

MATÉRIAUX	TERRASSEMENT	LOGISTIQUE	ASSAINISSEMENT	RECYCLAGE
------------------	---------------------	-------------------	-----------------------	------------------

PUBLIREPORTAGE



Un BBQ en libre-service s'installe sur votre plage

C'est une première ! La société Greenplate Grill installe pour la première fois en Suisse ses barbecues électriques. Des grils écologiques, sûrs et pratiques, destinés au grand public et fournis gratuitement par les communes.

La Ville d'Yverdon-les-Bains s'est montrée pionnière en installant sur le gazon de la plage un gril électrique fabriqué par la société Greenplate Grill et équipé de deux plaques chauffantes. Garantis Swiss Made et certifiés ESTI, ces grils ont déjà fait leurs preuves en Australie, où le charbon est interdit pour ses risques d'incendie, de blessure et de pollution (déjà plus de 3'000 y sont installés). « *C'est un choix qui nous a paru évident* », s'enthousiasme Pierre Dessemontet, municipal en charge des énergies. « *Proposer à la population une infrastructure gratuite et respectueuse de l'environnement est une façon de lui montrer qu'on œuvre pour elle.* »

Au-delà de l'aspect sécuritaire qu'offre ce BBQ, Greenplate Grill pousse encore plus loin le concept de développement durable. A court terme, le but est en effet de coupler cette structure avec des panneaux photovoltaïques. « *En tant que Cité de l'énergie, nous souhaitons que cette électricité provienne d'une source renouvelable* », poursuit Pierre Dessemontet. « *Cela permettrait de rendre l'équipement autonome et d'offrir gratuitement ce courant aux Yverdonnois, tout en leur garantissant qu'il est propre et local. Ce projet serait financé par un Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, donc payé par le consommateur d'électricité et non par le budget des communes. Nous y croyons, c'est un investissement pour l'avenir.* »

« Ce projet apporte une réponse écologique et sécuritaire. »

Jean-Marc Buchillier, ADNV, Direction et promotion économique

M. Buchillier, comment voyez-vous le potentiel de Greenplate Grill ?

La démarche est extrêmement intéressante et pose les bonnes questions aux collectivités. Le potentiel de croissance de la société s'appuie aujourd'hui sur sa direction mais aussi sur l'assemblage et la production de ces grils par des PME vaudoises.

Quelles compétences entrent en jeu dans la fabrication de ces grils ?

L'idée était de proposer un produit complémentaire qui s'affranchisse complètement de la connexion en réseau électrique. Nous avons trouvé valorisant d'équiper les grils en panneaux solaires et avons fait appel à Sol-Air Concept. Cette société, basée à Orbe, apporte son expertise dans une installation pilote qui devrait être autonome grâce au photovoltaïque.

Quelle est la cible du marché ?

Les communes, mais aussi d'autres collectivités devant faire face à des nuisances assez fréquentes, tels que les campings, piscines publiques, refuges, restaurants...

Ce produit répond-il selon vous à un besoin ?

Il répond à mon sens à une demande et un intérêt complémentaire et de valeur ajoutée. Le mérite écologique de ce produit est la réponse à un souci d'hygiène public et de sécurité. Aujourd'hui, nous avons comme préoccupation que cette société puisse grandir et créer des emplois.



Stuart Kull – Directeur

Rue du Simplon 34 | 1006 Lausanne | +41 78 911 13 47

stuart.kull@greenplategrill.ch

www.greenplategrill.ch

www.facebook.com/greenplategrill



Nouvelle édition du Guide pratique de gestion des archives communales

Fidèles à leur mission de conseil et de soutien aux Communes dans la gestion et la conservation de leurs archives, les Archives cantonales vaudoises publient la troisième édition du Guide pratique de gestion.



**Eloi Contesse
Gilbert Coutaz**
Archives
cantonales
vaudoises

Diffusée sous la forme d'un classeur en 1999, la première édition avait rencontré un beau succès et trouvé sa place sur les rayonnages de la plupart des administrations communales vaudoises. La deuxième édition de 2007 a marqué le passage du papier à Internet. Les objectifs de cette troisième édition sont, d'une part, de faciliter l'expérience de l'utilisateur en proposant une navigation plus aisée, d'autre part, d'adapter le contenu aux évolutions de l'archivage à un moment où l'omniprésence de l'informatique représente des défis considérables.

Ce guide est destiné à l'ensemble des personnes concernées, des Municipalités aux archivistes professionnels. Il fournit une information qui se veut accessible à toutes les personnes intéressées, concrète et proportionnée aux besoins. Les contenus publiés sont rassemblés sur une page: une table des matières permet de naviguer à l'intérieur des contenus. Des liens sur le glossaire, vers d'autres chapitres, des documents à télécharger ou des liens sur des ressources externes vérifiées permettent d'approfondir les thématiques abordées.

Lorsque les Municipalités se penchent sur la question des archives, c'est généralement contraintes de prendre une décision à leur sujet. Comment se déterminer sur les priorités? Quelles sont les obligations communales en la matière? Le premier chapitre, intitulé «Les bases de l'archivage», a justement pour objectif d'aider les exécutifs communaux à se faire une opinion sur ces questions.



Après un deuxième chapitre présentant les principes du cycle de vie des documents, dont les différentes phases devraient rythmer la gestion de l'information dans toutes les administrations publiques, le chapitre «Organiser» s'attaque au cœur du problème, soit la mise en place des pratiques qui garantissent qu'un docu-

ment existe, qu'on peut le retrouver et le lire en tout temps, qu'il est authentique, intègre, fiable et exploitable. Ces pratiques sont rassemblées sous le terme anglo-saxon *Records management* et constituent, dans le domaine numérique, le préalable indispensable à la réalisation d'un système d'archivage électronique historique.



«Carte générale et géométrique du village et territoire de Belmont-sur-Lutry dressée sur les plans réguliers et géométriques de la rénovation faite en faveur de Leurs Excellences de la Ville et République de Berne, nos souverains seigneurs, pour leur château de Lausanne, par le commissaire Jean-François Crud en l'année 1771» ou à la lecture d'aujourd'hui: carte de Belmont-sur-Lausanne, de 1771. Illustration et carte: © Archives cantonales vaudoises

Les archives sont conservées pour être diffusées et consultées par les citoyennes et les citoyens. Le chapitre «Communiquer» conseille sur les moyens à mettre en œuvre et les prescriptions légales en la matière. L'un des outils fondamentaux est l'inventaire d'archives, qui permet à la Commune d'accéder à sa propre mémoire et de répondre aux demandes des citoyens dans les délais exigés par la loi sur l'information. Mais une fois qu'on a identifié clairement le document concerné par la demande, comment savoir s'il est réellement communicable? Des restrictions peuvent intervenir, en raison de la date trop récente, des données personnelles sensibles contenues ou du type de document concerné (par exemple un procès-verbal de la Municipalité). La fiche pratique «Accès aux

archives» renseigne sur le traitement des demandes de consultation.

La conservation des archives historiques n'est pas le fruit du hasard. Elle implique un ensemble cohérent d'actions, décrites dans le chapitre «Conserver», qui assurent la préservation des documents d'archives et leur transmission en bon état aux générations futures.

La nouvelle édition du Guide pratique est appelée à évoluer. Les Archives cantonales vaudoises fourniront régulièrement des nouveaux contenus adaptés aux évolutions de la gestion des archives. En particulier, il est prévu de développer l'offre de fiches pratiques.

Enfin, les actualités aideront les responsables des archives à suivre les développements et les mises à jour. Elles signaleront les offres de formation qui

accompagneront les nouveaux contenus. Les personnes intéressées peuvent s'abonner au flux RSS des Actualités des archives communales, ou signaler leur intérêt en écrivant aux Archives cantonales vaudoises. ■

www.vd.ch/themes/territoire/communes/guide-de-gestion-des-archives-communales





Aitv SA

Au service de votre environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

AITV S.A.

1003 LAUSANNE

Tél. vert pour vos commandes : 0800 107 000

www.aitv.ch info@aitv.ch



KUNZLI FRERES S.A.

1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE

www.kunzli.ch info@kunzli.ch

Inspection TV / Essai d'étanchéité

Réhabilitation / Travaux spéciaux

Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h

Transports de déchets spéciaux ADR / SDR

Arrêt sur invité: Ian Logan

Directeur général de l'organisation des JO de la jeunesse 2020

Quel est votre relation à l'autorité?

Excellente, elle découle de l'expérience acquise sur plusieurs événements. J'ai un grand respect pour l'autorité, notamment de par ma formation de Col EMG. J'entretiens une super entente avec mon Président, les Conseillers d'Etats, les Municipaux ainsi que le CIO. Les JOJ sont un challenge enthousiasmant et fédérateur!

Si on vous donnait l'Anneau du pouvoir, qu'en feriez-vous?

Des Jeux olympiques respectueux dans tous les domaines, promoteurs de la paix et encourageants pour un monde meilleur. Je souhaiterais enthousiasmer et rassembler tous les Suisses de toutes nations, langues et religions.

Votre film culte, indispensable?

Invictus. Un grand film de Clint Eastwood, plein d'humilité, de leadership et de persévérance. Mandela qui revient au pouvoir, qui reste toujours positif et une équipe de rugby, qui, avec un leadership exemplaire, de la motivation, de l'innovation, de la confiance, du travail et de la persévérance, gagne finalement la coupe du monde contre toute attente et fédère un peuple dans un environnement extrêmement difficile, voire improbable.

Qu'est-ce qui vous a ému récemment?

La découverte du Macchu Picchu et encore l'excellence, la perfection du vol du Condor!

Votre chanson ou musique de référence?

Sans hésiter: *Smoke on the Waters* de Deep Purple! Une chanson mythique de 1971, avec un groupe qui la joue en concert depuis quarante-cinq ans avec passion. Et en plus cette chanson parle de notre lac Léman!

Si vous étiez un livre?

Le livre qui m'a le plus marqué quand j'étais jeune est *Dune* de Frank Herbert. Un peuple qui vit sans eau et met en place un plan sur plusieurs générations pour rendre leur désert fertile et finalement avec de l'eau! Un plan où chacun participe à un projet commun à long terme. Très visionnaire.



À chaque professionnel l'outil approprié: Fiat Scudo.

Un espace qui vous permettra de réaliser aisément chacun de vos projets: le Fiat Scudo offre de la place pour des marchandises d'une longueur maximale de 2,5m ou pour six personnes. Disponible avec transmission intégrale 4x4. Profitez des conditions attractives.

Dès 17 590.^{CHF}.-

FIAT PROFESSIONAL

www.fiatprofessional.ch

Emil Frey SA, Crissier
une relation à vie !
www.emilfreycrissier.ch

Scudo 272.1L6.0. Le véhicule illustré peut différer de l'offre indiquée. Offre hors TVA. Offre valable jusqu'à révocation.



Un plat et un vin qui vous parlent

Un repas en famille fait maison: en entrée, une salade improvisée maison accompagnée d'un verre de Chasselas bien frais suivie d'un risotto aux champignons et truffes et son verre de Tignanello.

Cinq dates importantes?

1977: année aux Etats-Unis passée en famille
1986: année de mon Brevet de pilote militaire
1989: le jour où j'ai rencontré mon épouse

1992, 1994, 1995, 2005, 2008:
les années de naissance
de nos cinq enfants
2015: ma nomination à la tête des JOJ

Après avoir été le patron des deux plus grands meetings aériens de Suisse, vous prenez la direction générale de l'organisation des JO de la jeunesse 2020: Ian Logan ça rime avec Superman?

Je suis surtout un homme passionné, heureux et tellement reconnaissant de ce que la vie m'offre, de la responsabilité et de la confiance qu'on me donne. Mon plus grand désir est de partager ce que j'ai pu apprendre pendant ma carrière de pilote militaire et d'officier ainsi que lors des événements de grande envergure et de faire profiter mon savoir-faire auprès des personnes qui vont travailler à réaliser ce que nous rêvons d'être: la plus belle manifestation de Suisse pour tous les acteurs – sportifs, invités, autorités, population, partenaires, organisations. Je souhaite que tout le monde soit surpris et fier d'avoir été partie prenante de cet événement unique.

Votre plus grand défi c'est quoi?

Fédérer tous les habitants de notre pays, les 26 cantons, autour d'un événement qui aide à promouvoir des valeurs de vie en commun et qui sont celles du mouvement olympique: respect, amitié et excellence!

Une odeur, souvenir d'enfance?

Mon arrivée à New York City, à la Big Apple, lorsque nous avons eu la chance d'aller y habiter en 1977. J'avais 12 ans. ■

Propos recueillis par Nathalie Greiner,
Rédaction *Point CommUne!*

Roadmovie, le cinéma itinérant qui sillonne les communes suisses

Muni d'un projecteur ronronnant, d'un puissant beamer, d'un grand écran et de beaucoup de savoir-faire, le cinéma itinérant Roadmovie parcourt la Suisse pour amener le septième art dans les lieux dépourvus de cinéma.



Sarah Studer
Coordnatrice romande
de l'association Roadmovie

variée et vivante dans les régions rurales. En cela, elle est soutenue par la Confédération, les cantons, la Loterie romande et d'autres fondations privées.

Une journée de cinéma avec Roadmovie

A l'époque où les images en étaient encore à leurs premiers pas, ce sont

les cinémas itinérants qui amenaient de lieu en lieu la magie des images en mouvement. C'est de cette tradition que se sont inspirés les fondateurs de l'association Roadmovie, il y a de cela treize ans. Depuis, la camionnette de ce cinéma mobile sillonne chaque automne les paysages helvétiques et fait halte dans une trentaine de communes de moins de 5'000 habitants dépourvues de salles obscures.

Dans ces villages, les restaurants, les salles polyvalentes ou paroissiales se voient alors transformés en véritables cinémas et un grand nombre d'enfants et d'adultes découvrent les nouveaux films de fiction et documentaires suisses. Chaque année, un comité local collabore avec Roadmovie afin de donner vie à cette journée. Des bénévoles de tous âges s'affairent dans leur commune afin d'accueillir le cinéma itinérant. Ils décorent la salle, font de la publicité pour l'événement et s'activent derrière le bar du cinéma.

Dans l'après-midi, Roadmovie propose un programme pédagogique aux enfants de l'école primaire. La séance est composée de projections de courts-métrages et d'animations qui permettent aux élèves de découvrir le cinéma en tant que forme artistique. L'objectif de la séance scolaire est de faire s'exprimer les élèves à propos de leurs ressentis et de les sensibiliser au fonctionnement de l'image animée. Ils ont en outre l'occasion de jeter un regard derrière les coulisses, de découvrir le fonctionnement d'un projecteur 35mm et de repartir avec un bout de pellicule; vestige d'un savoir-faire cinématographique qui n'a, que récemment, fait place aux projections numériques dans les salles de cinéma.





À la nuit tombée, une projection publique est proposée à l'ensemble du village avec la présentation des films suisses les plus récents, choisis en amont par les communes. Cette soirée est l'occasion pour les habitantes et habitants de se réunir dans une ambiance conviviale et de faire connaissance avec des invités spéciaux. En effet, Roadmovie fait son possible pour qu'une personne ayant travaillé sur le film projeté soit présente. La réalisatrice, un acteur ou des techniciens viennent partager leur expérience et répondre aux questions du public à la fin de la séance. Les discussions se poursuivent généralement au bar, tenu par une association locale, dans une ambiance détendue et festive.

La tournée 2016 en terre vaudoise

Cette année, Roadmovie fera halte dans quatre communes vaudoises. L'équipe s'arrêtera tout d'abord à Montcherand (le lundi 3 octobre) où elle montrera YOUTH. Ce film raconte l'amitié de deux vieux artistes (interprétés par les stars hollywoodiennes Michael Caine et Harvey Keitel) en vacances dans un bel hôtel au pied des Alpes. L'actrice suisse Heidi Maria Glössner viendra



parler de son expérience dans cette coproduction internationale. La camionnette poursuivra ensuite sa route jusqu'à Bercher (le mardi 4 octobre), Berolle (le jeudi 6 octobre) et Gollion (le vendredi 7 octobre) pour y montrer le dernier film du réalisateur lausannois Lionel Baier, LA VANITÉ. Cette tragi-comédie met en scène les tentatives d'un architecte gravement malade pour mettre fin à sa vie dignement. Lionel Baier sera présent lors de la séance à Bercher alors que le preneur de son,

Vincent Kappeler, fera découvrir aux habitantes et habitants de Berolle les dessous de son métier.

Le projet de cinéma itinérant Roadmovie vous intéresse et vous souhaitez faire participer votre commune ou école à la tournée 2017? Les inscriptions sont dorénavant ouvertes! ■

Plus d'informations et inscription sur le site internet de l'association: www.roadmovie.ch

aVDaas! Assemblée générale à Avenches

C'est sous un soleil radieux que la 68^e assemblée générale des Agent(es) d'assurances sociales, le vendredi 29 avril, a eu lieu.



Jacqueline Menétrey
Secrétaire de l'aVDaas

Les participants ont été accueillis chaleureusement au Théâtre du Château d'Avenches, par M. Christian Cuvit, Agent régional de l'ARAS Broye-Vully et de toute son équipe, mais plus spécialement Mmes Gaiani et Chuard de l'agence d'assurances sociales d'Avenches.

Après le message de bienvenue donné par le Président, M. Markus Pichler, M. Daniel Troillet, Syndic d'Avenches apportait le message des Autorités et en a profité pour relever l'importance du



technologies

La solution informatique communale
gérant plus de 2.2 millions
d'habitants en Suisse

Habitants
MCH2 e-CH
Planification financière
Mutations
Guichet virtuel
Taxes
RH
e-Voting
Registre communal
Cadastre
Budget
Amortissements
RegBI
Dépouillement
Chiens
Facturation

www.primetechnologies.ch

Prime Technologies SA
Lonay - Noirmont



ERP
Swiss made software
by SolvAxis



nest
digital government





travail, souvent méconnu, des agences au sein de la population et de l'évolution permanente de la profession.

Au niveau de l'ordre du jour statutaire, le Président a souhaité la bienvenue à 14 nouveaux membres, ce qui porte l'effectif de l'aVDAas à 136 membres actifs, 5 membres passifs et 2 membres de soutien.

Deux jubilaires sont nommés pour vingt-cinq ans de sociétariat: Mme Denise Pittet de l'ARAS Prilly-Echallens et M. Christian Cuvit de l'ARAS Broye-Vully. Un diplôme accompagné d'une petite attention leur ont été remis.

M. Markus Pichler rappelle l'importance de la formation dans notre association, qu'elle soit initiale ou continue, ceci dans la perspective des changements importants qui vont arriver ces prochaines années.

M. Markus Pichler rappelle l'importance de la formation dans notre association, qu'elle soit initiale ou continue.

Il remercie Mmes Catherine Falquet et Sonia Ferreira pour l'apport précieux de leurs connaissances dans la formation initiale destinée aux collègues nouvellement engagés en agence.

Un projet pilote 2020 va démarquer dans le canton avec trois régions, l'Est-Lausannois-Oron-Lavaux, Prilly-Echallens et Jura-Nord-vaudois. L'objectif est de revoir et d'améliorer la collaboration entre les AAS, les CMS, Pro Senectute et les réseaux de soins afin d'apporter un appui administratif à la population la plus fragilisée.

Un autre chantier d'envergure est en cours, celui de la réforme vaudoise de la curatelle. En effet les agences pourraient se voir plus fortement impliquées dans cette thématique.

Elections du comité: Mme Sophie Huguet, Agente régionale de l'AAS de Lausanne a été proposée et élue au comité en remplacement de Mme Mélanie Robert. Elle est également la nouvelle déléguée de l'aVDAas au comité de rédaction de *Point CommUne*. Les autres membres du comité ont accepté un nouveau mandat. Il s'agit de M. Markus Pichler, Président, de Mesdames Coralie Mazou et Jacqueline Menétrey, de Messieurs Jean-Marc Cherix, Eric Rochat et Vincent Sugnaux.

En deuxième partie, M. Mathieu Capcarrère a présenté l'avancement du projet pilote vision 2020, suivi d'une allocution par le Président de l'ARAS Broye-Vully, M. Eric Kung.

En 2017, c'est la région de la Rivière qui accueillera les Assises le vendredi 28 avril.

C'est en toute convivialité que la journée s'est poursuivie par la dégustation d'un apéritif offert par la Commune d'Avenches sur la terrasse du Théâtre du Château. M. Christian Tschanz, musicien et chanteur avenchois, a agréablement animé le repas qui nous a été servi au même endroit. ■

Ci-contre, l'apéritif sur la terrasse du Théâtre du Château et le musicien avenchois Christian Tschanz qui a animé le repas.

Ci-dessous, M. Daniel Troillet, Syndic d'Avenches (encore en activité lors de l'Assemblée), M. Eric Kung, Président de l'ARAS Broye-Vully et le nouveau comité, de gauche à droite, M. Eric Rochat, Mme Sophie Huguet, Mme Coralie Mazou, M. Markus Pichler, M. Vincent Sugnaux et Mme Jacqueline Menétrey (manque M. Jean-Marc Cherix).



Photos: © Patrice Birbaum/UCV

CDPMV! Une page se tourne

Outre le changement de législature au niveau communal, la fin du premier semestre 2016 est marquée par l'élection d'une nouvelle Présidente, en la personne de Mme Valérie Jaggi Wepf, Municipale de police à Yverdon-les-Bains, et par le renouvellement du Comité CDPMV (8 nouveaux membres sur 9).



Marylaure Garcia
Secrétaire générale
CDPMV et ACPMV

La Conférence des Directeurs des Polices municipales vaudoises (CDPMV) a été présidée depuis le 24 avril 2015 par M. Lyonel Kaufmann, Syndic de La Tour-de-Peilz et Président du Comité de Direction de l'Association intercommunale Sécurité Riviera. Ne s'étant pas représenté pour un nouveau mandat politique, M. Lyonel Kaufmann quitte la CDPMV après quatorze mois de présidence et près de huit ans au sein du Comité CDPMV. Ses mandats auront été marqués par un engagement fort pour un juste positionnement des Polices communales vaudoises au sein de la Police coordonnée souhaitée par le peuple et l'autonomisation future de l'Académie de Police de Savatan via de nouveaux statuts.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2016, M. Lyonel Kaufmann a ainsi remis la Présidence et remercié, non sans émotion, les

membres du Comité sortants, lesquels ont œuvré depuis une, deux, voire trois législatures en faveur des Polices communales vaudoises. Ainsi, une page importante de la CDPMV se tourne avec le départ de membres du Comité qui auront œuvré pour le maintien de Corps de police au cœur des régions et la création d'une Police coordonnée offrant un modèle de sécurité et de proximité répondant aux attentes du citoyen.

Nous profitons de ces présentes lignes pour remercier chaleureusement de leur engagement et de leur soutien en faveur des Polices communales vaudoises les membres sortants, à savoir: L. Kaufmann (Président sortant, ASR), G. Junod (Vice-Président sortant, Lausanne), E. Ruey-Ray (PNR), F. Pernet (EPOC), D. Buache (PRM), O. Golaz (POL), M. Lambert (ASEL-PEL), Ch. Monod (APOL).

Nouvelle présidence et nouveau Comité CDPMV

A l'issue d'un scrutin à bulletin secret, l'Assemblée générale a élu le 16 juin 2016 Mme Valérie Jaggi Wepf, seule membre

du Comité CDPMV sortant, à la Présidence de la Conférence. Issue du milieu bancaire, Mme Valérie Jaggi Wepf a siégé au Conseil communal de la Ville d'Yverdon-les-Bains de 1994 à 2014 et présidé le Conseil communal en 2011-2012. Elue le 21 décembre 2014 en élection complémentaire à la Municipalité de la ville, elle dirige le dicastère Sécurité publique, mobilité et stationnement depuis le 1^{er} janvier 2015. Présidente du Comité de Direction de l'Association intercommunale Police Nord Vaudois, Mme Valérie Jaggi Wepf siège depuis février 2015 au Comité de la CDPMV. Elue Présidente de la CDPMV, Mme Jaggi Wepf reprend de droit le siège laissé vacant au Conseil cantonal de sécurité et au Conseil de direction de l'Académie de Police de Savatan.

Le 16 juin 2016, l'Assemblée générale a également fait connaissance de son nouveau Comité, composé d'un représentant par Association intercommunale de police. Ainsi, le nouveau Comité sera dorénavant composé de huit nouveaux membres, à savoir:



- M. Pierre-Antoine Hildbrand, Lausanne, Vice-président CDPMV et membre du Conseil cantonal de sécurité de plein droit
- Mme Roxane Faraut-Linares, Nyon, PNR
- M. Jean-Marc Chevallaz, Pully, ASEL-PEL
- M. Jean-Paul Demierre, Bourg-en-Lavaux, APOL
- M. Michel Farine, Ecublens, POL
- M. Daniel Hediger, Bex, EPOC
- M. Yves Raboud, Corseaux, ASR
- Le/la représentant/e de la PRM sera désigné/e lors de l'assermentation des autorités en septembre 2016 (interim assuré par M. Daniel Buache, Municipal sortant)

ainsi que des Commandants Pascal Pittet (Président ACPMV et commandant de la Police Nord vaudois) et Pierre-Alain Raémy (Police municipale de Lausanne). Le nouveau Comité s'est d'ores et déjà réuni le 5 juillet 2016 afin de prendre connaissance des dossiers et préparer la rentrée qui nécessitera une implication forte de chacun des membres. ■



La Conférence des Directeurs des Polices municipales vaudoises (CDPMV) a pour but d'unir et de coordonner ses efforts pour défendre sa vision de polices communales et intercommunales autonomes, efficaces, proches du terrain et du citoyen.

La CDPMV s'engage principalement sur trois axes: la participation active à la mise en place et au bon fonctionnement de la Police coordonnée vaudoise, la coordination des polices communales et intercommunales via l'Association des Chefs des Polices

municipales vaudoises (ACPMV) et la coordination des autorités politiques disposant de polices communales et intercommunales.

La CDPMV regroupe actuellement la commune de Lausanne et les huit associations de communes disposant d'un corps de police intercommunal, soit 54 communes. Elle est notamment composée d'une Assemblée générale ainsi que d'un Comité, composé de neuf membres et de deux Commandants de police.

Ci-dessus: l'Assemblée générale à La Tour-de-Peilz et M. Lyonel Kaufmann, Président sortant.

Ci-contre, les membres du Comité CDPMV entrant et sortant.

De gauche à droite: M. Garcia (Secrétaire générale CDPMV et ACPMV), Cdt Pittet (Président ACPMV), Cdt Raémy (PML), D. Hediger (EPOC), P.-A. Hildbrand (Lausanne), J.-P. Demierre (APOL), F. Pernet (EPOC), M. Farine (POL), L. Kaufmann (Président sortant; ASR), D. Buache (PRM), R. Faraut-Linares (PNR), V. Jaggi Wepf (Présidente élue; PNV), Ch. Monod (APOL), E. Ruey-Ray (PNR), J.-M. Chevallaz (ASEL-PEL), Y. Raboud (ASR), O. Golaz (POL), M. Lambert (ASEL-PEL) (absent: G. Junod)

Photos: © Steve Guenet/UCV

CLAUDE
FAVRE S.A.

YVERDON 024 445 36 78

VALLORBE 021 843 14 24

LAUSANNE 021 653 60 60

www.claude-favre.ch

Spécialiste toitures & façades

Petit tour d'horizon des cinémas du Canton de Vaud

Pour nos éditions 2016, notre rubrique «Point culturel» vous propose de partir à la découverte de cinémas de ville, village, ou de quartier du Canton de Vaud. Certains sont déjà centenaires, d'autres plus récents, en passant par des salles vintage, rococo ou plus modernes. Ces cinémas font partie de la vie de leur région, sont souvent indépendants et fonctionnent grâce à la passion de bénévoles. Ils peuvent ainsi offrir à leur public proximité, convivialité et qualité. Ceux qui ont accepté de répondre à nos questions vous présentent leur cinéma sous forme d'un bref reportage-interview. Nous consacrerons la rubrique de décembre à la Cinémathèque suisse, basée à Lausanne et à Penthaz, avec le portrait de son directeur, M. Frédéric Maire.

Bienvenue aux cinémas de Pully et de Bex

CINÉMA DE PULLY

Entretien avec Nicolas Wittwer.

Un peu d'histoire: de quelle année votre cinéma date-t-il?

Le Cinéma CityClub ouvre en juillet 1958 et a toujours été un lieu pour les films d'auteur, une tradition que nous poursuivons aujourd'hui. Dès ses débuts, le CityClub a accueilli des cinéastes et personnalités du cinéma venus présenter leur film: Agnès Varda ou Brigitte Bardot sont par exemple montées sur la scène du City dans les années 1950 et 1960. C'est à cette époque-là que Freddy Buache, le directeur de la Cinémathèque suisse pendant près de cinquante ans, y animait également un ciné-club. En 1983,

le groupe Cinérive reprend l'exploitation du lieu, privilégiant toujours une programmation axée sur les films d'auteur avec notamment des avant-premières en présence d'invités. Cependant, faute de rentrées suffisantes, Cinérive ferme la salle en mars 2011, après plusieurs années déficitaires.

Le Cinéma CityClub rouvre quelques mois plus tard, en septembre 2011, dorénavant géré par une association, toujours aux manettes de la salle aujourd'hui. Le défi était de taille: éviter qu'un cinéma de plus de la région lausannoise ne ferme ses portes définitivement. Un nouveau projet est donc né: proposer au CityClub la projection de films inédits, souvent présentés par leur

Cave de la Crausaz Féchy



Féchy AOC La Côte CHF 7.50

la bouteille de 70 cl. prise à la cave
(+ CHF 0.40 verre repris)

Vente directe à la propriété

Cave ouverte tous les jours
lu-ven 7h – 12h / 13h – 18h
samedi 8h – 12h / 14h – 17h

Chemin de la Crausaz 3 - Féchy

021 808 53 54 - www.cavedelacrausaz.ch



auteur et organiser régulièrement des soirées «film et concert». Un immense travail a été entrepris pour sauver le cinéma. Tout d'abord au niveau de la programmation pour attirer de nouveaux spectateurs, puis au niveau des installations techniques. L'association s'est en effet procurée une régie son et lumière pour garantir les meilleures conditions possibles lors des concerts et des discussions avec les cinéastes et achète en juillet 2015, grâce au soutien de la Ville de Pully et de la Loterie Romande, un projecteur numérique dernière génération, un investissement important et nécessaire pour que le cinéma puisse continuer son exploitation.

A force de travail et de passion, le succès est à nouveau au rendez-vous et la fréquentation augmente continuellement au fil des saisons.

Combien de personnes y travaillent ?

Huit personnes, dont trois sont salariées (ce qui représente un 130%), assurent actuellement la gestion du CityClub (trois à l'administration, deux à la programmation, deux à la communication et un à la technique), soutenues par un comité de six personnes et par une quarantaine de bénévoles qui assurent l'accueil, le bar, la billetterie, la projection ou la restauration pour nos invités. La nouvelle aventure du Cinéma CityClub est avant tout un travail d'équipe composée de passionnés, qui se battent pour dynamiser la salle et la faire vivre.

Quel est votre type de programmation ?

Le Cinéma CityClub a su se faire une place dans le paysage cinématographique suisse romand en proposant chaque mois des films inédits, primés dans les plus grands festivals, qui resteraient hors des écrans suisses sans notre travail. Nous avons ainsi pu montrer en exclusivité des films réalisés par de grands noms du cinéma contemporains, comme Michel Gondry, Asia Argento, Larry Clark ou Arnaud Desplechin. En novembre et décembre, nous projeterons les nouveaux films de Brillante Mendoza et de Marco Bellocchio. De nombreux cinéastes sont venus présen-



© Pierre Vogt / Cinéma CityClub



© Armand Yerly / Cinéma CityClub

ter leur film depuis la réouverture: Alice Winocour, Ursula Meier, Yann Gonzalez, Nabil Ayouch ou Miguel Gomes sont quelques exemples d'auteurs importants que nous avons accueillis, toujours devant un public nombreux et enthousiaste, friand de ces rencontres à Pully. Nous travaillons aussi étroitement avec toute la branche cinématographique suisse pour créer des synergies, donner de la visibilité à des films suisses et organiser des soirées spéciales.

Historiquement, le Cinéma CityClub est un cinéma de quartier, ouvert à tous les publics. Nous poursuivons aussi cet héritage en programmant chaque mois des séances spéciales pour tous les âges: «Les P'tits cinéphiles» proposent des films pour les tout petits, de 2 à 4 ans environ, «Au ciné comme

les grands» invitent les enfants de 6 à 12 ans à venir seuls au cinéma, accueillis par une médiatrice culturelle qui discute des films avec eux, enfin, «Ciné-seniors» permet aux aînés de la région de découvrir les derniers succès en salles.

Ce n'est pas tout puisque, dès la réouverture, nous tenions aussi à mêler cinéma et musique en organisant des concerts. Nous proposons chaque mois des ciné-concerts et des soirées «film et concert». Plusieurs grands noms de la musique se sont déjà produits sur la scène (Tigran Hamasyan, Melingo, Marc Ribot, Toumani et Sidiki Diabaté, Dominique A ou Elina Duni par exemple). L'acoustique de la salle, parfaite, feutrée, très intimiste, offre souvent des rencontres incroyables avec les artistes que nous invitons.

Combien coûte un billet?

Nous tenons à ce que le CityClub propose des tarifs abordables. Un ticket d'entrée coûte 15 francs à prix plein, 12 francs à tarif réduit et 10 francs pour les membres de l'association. Nous avons ensuite des tarifs spéciaux pour les séances famille et pour les soirées «film et concert» et plusieurs formules d'abonnements pour bénéficier de tarifs préférentiels.

Avez-vous des soutiens financiers?**Votre budget 2016?**

Etant une association, nous bénéficions du soutien de nos membres, plus de 350 aujourd'hui. La Commune de Pully, la Loterie Romande et la fondation Sandoz sont ensuite des soutiens indispensables. Nous sommes également soutenus par plusieurs communes avoisinantes, dont la Commune de Lutry, par le Canton de Vaud pour

les séances avec médiation culturelle et par plusieurs fondations.

Le budget 2016 est de 380'000 francs; 50% du budget est couvert par nos propres recettes, les 50% restants étant assurés par la cotisation de nos membres et par les subventions publiques et privées.

Combien de places sont vendues en moyenne par mois ou par année?

Depuis septembre 2015, nous sommes ouverts quotidiennement, avec une projection par soir en semaine. Ouverts de septembre à juin, nous proposons entre douze et quatorze projections par semaine et environ une soirée «film et concert» par mois. En 2015-2016, plus de 14'000 spectateurs sont venus au Cinéma CityClub, soit plus de 1400 spectateurs par mois.

D'où vient votre clientèle?

De toute la région. Grâce à notre programmation diversifiée, nous avons réussi à convaincre un public très large, qu'il soit cinéphile, avide de rencontres avec des artistes ou familial. De façon générale, nos spectateurs sont des personnes curieuses qui apprécient de pouvoir rencontrer nos invités, voir des films différents, assister à des soirées originales

qui mêlent musique et cinéma. Nous avons un public toujours plus fidèle, qui nous fait confiance et suit assidument notre programmation. Avec relativement peu de moyens, nous avons dû miser sur un cinéma de proximité, avec une ambiance très chaleureuse, autant pour nos spectateurs que pour nos invités. C'est primordial pour un cinéma indépendant comme le nôtre. ■



Vous faciliter le quotidien et celui de vos citoyens !



Un progiciel communal conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des communes de Suisse romande :

- Contrôle des habitants
- Comptabilité générale/débiteurs/fournisseurs
- Salaires et gestion des RH
- Impôts et contributions
- Accueil de jour des enfants
- Amendes et sentences
- Location d'objets
- Gestion des séances et suivi des décisions

- Gestion électronique de documents (ECM)
- Gestion des processus (autorisations de construire, suivi des constructions, courriers citoyens)
- Transactions en ligne (Guichet virtuel)

www.groupe-t2i.com



Av. des Baumettes 9 - 1020 Renens / Technopôle 1 - 3960 Sierre / 058 666 20 20





ELO eDossier

Pour une administration en ligne

Le dossier électronique ELO et le traitement électronique des processus permettent d'accroître votre efficacité. Les directives légales en vigueur ainsi que la sécurité de vos données sont respectées.

Enterprise Content Management
Gestion documentaire · Archivage · Processus

www.elo.ch/fr

Un partenaire solide à vos côtés

- Solution préconfigurée pour les communes
- Accès mobile PC / Mac iOS et Android
- Reprise de votre plan de classement
- Mise en place rapide et simplifiée



1004 Lausanne · Tél. 021 623 77 77
info@protocol.ch · www.protocol.ch



CINÉMA DE BEX

Entretien avec Blaise Bataillard, responsable exploitation du Cinéma Grain d'Sel.

Un peu d'histoire: de quelle année votre cinéma date-t-il?

Situé au cœur du village, le bâtiment a probablement été érigé autour de la moitié du XIX^e, période florissante en région bellerine. Il affirme une affectation à caractère public dès son origine: salle à manger/théâtre tout d'abord, rattachée à feu le Grand-Hôtel, pour être, durant les années quarante, convertie en cinéma. L'exploitation de ce dernier, perdue jusqu'en 1988. Sonne alors le glas du cinéma Rex de Bex. Mort annoncée d'un cinéma parmi d'autres, en des temps où la vidéo l'emporte. Le Rex, qui avait connu un succès certain en diffusant des films X – à l'époque interdits en Valais –, ferme ses portes. Il est racheté par un promoteur, désireux d'y installer

un centre commercial. Mais le projet ne se concrétise pas et les lieux restent désaffectés. Une équipe de Bellerins décide alors d'y relancer une salle obscure. Les murs sont rachetés par la commune et un million de francs est investi. Le Grain d'Sel, doté de 130 places, ouvre ses portes le 31 octobre 1999.

Combien de personnes y travaillent?

Une quarantaine de personnes toutes bénévoles. Comme une petite entreprise, il y a un comité, des personnes responsables de la programmation, de l'exploitation, de la technique, de la comptabilité et de la gérance. Nous avons en plus des coordinateurs responsables des séances, des caissiers, des projectionnistes, des superviseurs qui mettent en place le scénario des séances, des personnes qui s'occupent de la réception des films qui sont sur un support numérique (DCP) et du renvoi auprès du distributeur ou d'une autre salle, après les avoir transférés dans notre serveur.

Quel est votre type de programmation?

Le Grain d'Sel se démarque en programmant chaque semaine non seulement des affiches commerciales, mais aussi des films d'auteur en version originale. Sans oublier les toiles et documentaires, d'ici et d'ailleurs, qui reviennent chaque quinzaine, souvent en présence du réalisateur s'il s'agit d'une production suisse.

Notre salle a une certaine dimension sociale: elle sert d'aula scolaire et nous y accueillons aussi les aînés dans le cadre des Ciné-Seniors mis sur pied par Pro Senectute.

Le Cinéfilou est un ciné-club ouvert à tous les enfants de 6 à 10 ans. Il propose six films pour la saison, une fois par mois le mercredi à 14h. Il est suivi du Cinado à 16h pour les ados de 11 à 16 ans. Les acteurs du groupe de Théâtre ScaraBex l'utilisent également comme salle de répétition et de représentation.

Combien coûte un billet?

Entrée adulte: 15.-

Entrée sociétaire, enfant, étudiant,
AVS, AI: 12.-

Majoration pour le 3D: 2.-

Lunettes pour le 3D: 1.-

Documentaires du lundi et toiles
du mardi: 12.-

Avez-vous des soutiens financiers?

Votre budget 2016?

Les murs ont été rachetés par la commune. La société coopérative a effectué les travaux à l'intérieur du bâtiment pour environ 1 million. Nous avons reçu une aide de la Loterie Romande. La commune nous a apporté son soutien lors du passage au numérique et sur la rétrocession de la taxe sur les spectacles. L'Office fédéral de la culture a soutenu aussi les cinémas pour le passage au numérique.

1800 parts sociales de 100.- ont été souscrites, représentant 750 personnes. Le modèle de la société coopérative que nous avons choisi nous a permis de mieux associer la population à la démarche.



Nos recettes comprennent: les entrées, la buvette, la publicité, la location d'un appartement faisant partie du cinéma ainsi que la location de la salle en dehors de l'exploitation.

D'où vient votre clientèle?

Le Grain d'Sel – qui a négocié le virage du numérique et de la 3D en 2011 – attire un public fidèle et averti. Du lieu bien sûr mais aussi d'au-delà les limites de la localité, du Haut-Lac à Martigny. ■

Combien de places sont vendues en moyenne par mois ou par année?

Environ 12'000 spectateurs par année.

CAMANDONA
LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

www.camandona.ch - info@camandona.ch

1023 CRISSIER - Rue de Cossonay 30 - Case postale 171	Tél. 021 632 89 00	Fax 021 632 89 01
Succursales + centres de production: Lausanne - Renens - Gland	Tél. 021 632 89 00	Fax 021 632 89 01
Dailens	Tél. 021 861 84 00	Fax 021 861 84 01
St-Triphon - Collombey	Tél. 024 499 05 00	Fax 024 499 05 01

Offrez le passé... en présent!

Voici un magasin unique qui vient de quitter Lausanne et sa place de la Riponne pour s'installer dans la ville historique de Moudon, en plein cœur de la campagne, à mi-chemin entre le plateau du Jorat et la vallée de la Broye, et ce depuis le 1^{er} juin dernier.

1981, Ropraz: le trio Claire-Lise Hofer (-Pache), Roland Pache et Jacques Werren décide de créer la société Rétro Magazines, à la suite de la découverte d'un trésor caché dans un grenier, constitué d'anciennes éditions de quotidiens romands. Quatre ans plus tard, Anne-Marie et Jacques Werren reprennent l'affaire et ouvrent une échoppe à Lausanne; ils vont ainsi, pendant vingt-cinq ans consolider le stock et l'image du magasin. En 2010, ils en remettent les clés à Sophie Demierre, qui poursuit leur œuvre et donne une nouvelle impulsion au commerce.

Rétro Magazines propose aujourd'hui des éditions originales de toute la presse romande de 1820 à nos jours! Le journal anniversaire, qui a fait son succès, est livré dans une pochette de fête, accompagné d'un certificat d'authenticité.

Les municipalités et collectivités publiques, tout comme les entreprises privées et les particuliers ont ainsi la possibilité d'offrir à leurs jubilaires, retraités et employés, le journal anniversaire de leur année de naissance. C'est un cadeau original qui témoigne de la reconnaissance de la collectivité à ses aînés qui ont aidé à la façonner, ainsi qu'aux employés qui, par leur engagement et leur fidélité, ont activement participé à la bonne marche de l'entreprise.

Ce peut aussi être une excellente idée pour les jeunes qui atteignent leur majorité ou pour toutes autres occasions et événements festifs. Le journal anniversaire restera un témoignage de reconnaissance, un moment d'histoire des événements locaux ou mondiaux avec articles, reportages, photos et publicités d'époque. ■



R'tro Magazines

Grand-Rue 10 • 1510 Moudon - Tél. 021 312 96 13
www.retro-magazines.com

Plus de 500 000 quotidiens et magazines originaux, datés de 1820 à nos jours



Le spécialiste des utilitaires

Nous offrons des solutions adaptées à chaque situation et nous mettons à disposition notre grande expérience et nos compétences pointues en matière d'utilitaires destinés au génie civil, à la construction et aux transports.

LARAG Romandie



Mercedes-Benz



New Vito



Sprinter pont double cabine



Fuso basculant + grue



FUSO



www.larag.com

LARAG SA Satigny Rue de la Bergère 42 1217 Meyrin Tél. 022 989 39 10	LARAG SA Echandens Route d'Yverdon 18 1026 Echandens Tél. 021 701 42 42	LARAG SA Chablais Z.I. Boeuferrant 1870 Monthey Tél. 024 473 75 75	LARAG SA Yverdon Rue de la Blancherie 2 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024 445 64 04
--	---	--	---

entrepreneurs!

fédération vaudoise

**Vous construisez
Vous transformez
Vous rénovez**

**Nos membres
sont à
votre service**



Fédération vaudoise
des entrepreneurs
www.fve.ch

Concours 2016

Trouvez les villages où se situent ces auberges communales!

Pour ce concours 2016, nous vous proposons 4 auberges communales vaudoises à trouver dans chacun des quatre numéros du *Point CommUne!* Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus d'auberges communales parmi les 16 proposées remportera le jeu. Celle-ci fera l'objet d'un petit reportage lors de la remise de son prix au printemps 2017.



Si vous pensez connaître les noms des villages où se situent ces auberges communales, envoyez un mail à nathalie.greiner@ucv.ch et indiquez: Concours *Point CommUne!* N°58, vos réponses et votre nom, prénom et votre commune. Il n'est pas obligatoire de trouver les quatre auberges pour participer. **Bonne chance!** ■

Résultat du concours N°57

Les quatre auberges communales étaient les suivantes:

1. Echandens
2. Corcelles-le-Jorat
3. Founex
4. Belmont-sur-Lausanne

Bravo aux 10 personnes qui ont trouvé les quatre bonnes réponses, soit:

Goy Sylvie (Jouxten-Mézery), **Fogoz** Isabelle (Belmont-sur-Lausanne), **Kistler** Daniel (Prangins), **Comte** Martine (Echandens), **Reist** Chantal (Montanaire), **Guignet** Janine (Montanaire), **Ducret** Chantal (Chavannes-près-Renens), **Roch** André (Arnex-sur-Orbe), **Liniger** Philippe (Prévonloup) et **Malherbe** Liliane (Bassins).

Erratum: Madame Malherbe Liliane avait également trouvé les quatre bonnes réponses au concours No 56.

Mémento 2016

Quand		Qui		Quoi		Où
2016						
SEPTEMBRE						
mercredi	28	17h00	UCV	Comité		Savigny
mercredi	28	19h00	UCV	Assemblée générale extraordinaire		Savigny
mercredi	28	19h00	ASCCV	Assemblée générale extraordinaire		Bussigny
OCTOBRE						
mercredi	5	14h00	UCV	Groupe Bourgs et Villages		Dully
vendredi	7	9h30	AVSM	Assemblée générale ordinaire		Palézieux
NOVEMBRE						
jeudi	3	14h00	UCV	Conseil		Marchissy
vendredi	4	-	AVIATCO	Journée technique		Grandson
mardi	15	7h30	UCV	Groupe des Villes		Lausanne
vendredi	25	-	ACPMV	Assemblée générale ordinaire		à définir
DECEMBRE						
vendredi	1 ^{er}	14h00	UCV	Groupe Bourgs et Villages		Noville
2017						
vendredi	24 mars	-	ACPMV	Assemblée générale ordinaire		à définir
vendredi	28 avril	-	aVDass	Assemblée générale ordinaire		à définir
vendredi	5 mai	-	ACVBC	Assemblée générale ordinaire		Chavornay
vendredi	5 mai	-	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire		Servion
vendredi	19 mai	-	CDPMV	Assemblée générale ordinaire		à définir
jeudi	8 juin	-	AVSM	Journée de formation		à définir
samedi	10 juin	-	UCV	AG / Journée des Communes Vaudoises		Chamblon et Treykovagnes
mercredi	14 juin	-	AVSM	Journée de formation		à définir
vendredi	6 octobre	-	AVSM	Assemblée générale ordinaire		à définir
vendredi	10 novembre	-	CDPMV	Assemblée générale ordinaire		à définir
vendredi	24 novembre	-	ACPMV	Assemblée générale ordinaire		à définir

Formations

FORMATIONS EN FINANCES ET GESTION COMMUNALES

De nombreux cours pour maîtriser chaque domaine.

COURS D'INTRODUCTION EN FINANCES ET GESTION COMMUNALES

Une formation de 2 heures qui s'adresse aux Municipaux et réalisée dans votre commune.

NOUVELLE PRESTATION

Détails et inscriptions sur
www.ucv.ch/formations



Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec plus de 230 communes installées, nous mettons à votre service, depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.



l'informatique proche de vous



Chemin de la Rueyre 120 - 1020 Renens VD - T +41 21 321 51 11 - info@o-i.ch - www.o-i.ch



L'EAU C'EST LIAUDET PIAL

DÉBOUCHAGE, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE VOS CANALISATIONS



LE SERVICE HABITAT

LOCATAIRES, PROPRIÉTAIRES ET GÉRANCES



LE SERVICE COLLECTIVITÉ

ADMINISTRATIONS COMMUNALES ET CANTONALES



LE SERVICE ENTREPRISE

RESTAURANTS, COMMERCES,
STATIONS-SERVICE ET INDUSTRIES



service **24/7** numéro gratuit **0800 621 621**

www.liaudet-pial.ch

+41 21 633 10 70

+41 21 633 10 79

info@liaudet-pial.ch

Un site web adapté à **votre commune** !



Un outil adapté
aux besoins des
habitants



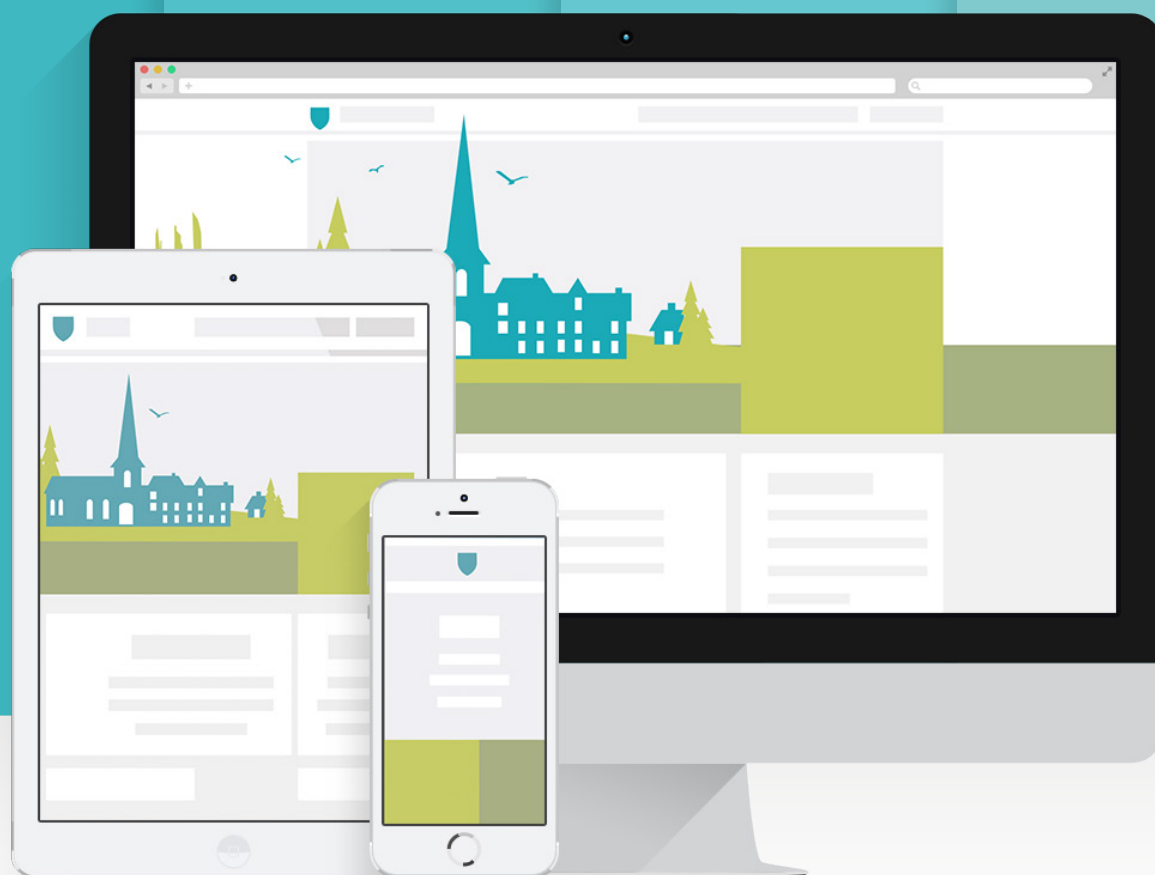
Une nouvelle
fraîcheur avec un
design actuel et
efficace



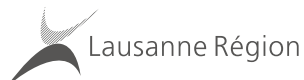
Une interface pour
smartphone et
tablette



Des démarches
administratives
facilitées grâce au
guichet virtuel



Ils nous font confiance !



COMMUNE DE
MONTREUX



LE MONT
sur Lausanne



VILLE DE
Gland



webcommunes.ch

Un produit de

WNG
BE DIGITAL !